

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à 19H,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ;
Jean Paul CLARET, Susy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La
Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON,
Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la
Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC
(Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine
MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian
ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis
BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT (Saint
Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ;
Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

Pouvoirs : Natalie HENNER à Cédric MOREL, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Cédric
VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Christiane
MOLLARET à Jean Louis MONIN

**OBJET : CREATION DE POSTES SUITE AU
TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE
D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

VU l'arrêté inter préfectoral n°2014154-0031, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est compétente en
matière d'organisation de l'accueil, de l'information et de l'animation touristiques contribuant à la valorisation du
territoire communautaire.

CONSIDERANT que l'office de tourisme de St Laurent du Pont a dans son personnel deux agents municipaux mis à
disposition par la commune de St Laurent du Pont.

ETANT DONNE le transfert de compétence, le personnel communal est transféré de plein droit à la Communauté de
Communes Cœur de Chartreuse.

Dans un souci de simplification budgétaire pour l'office de tourisme concerné et dans la mise en œuvre de l'office
intercommunal, il est proposé de créer les 2 postes suivants au 31 décembre 2016 :

- Un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (33 heures).

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Président à créer ces deux postes, de saisir le comité technique et d'engager toutes les
démarches nécessaires afin de nommer les agents.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29 septembre 2016

Le Président

Denis SEJOURNE.

